

## CTL avril 2021

C'est un Comité Technique Local (CTL) particulier voire surréaliste qui a eu lieu sur deux demi-journées : le 14 avril matin et le 20 avril après midi.

Tout d'abord il a été fractionné par la Direction qui n'a pas été capable de prévoir une journée entière pour l'instance qui reste la plus importante avec les organisations représentatives des personnels, c'est dire le peu de cas qu'elle accorde au dialogue social... quant à sa capacité d'organisation nous vous en laissons seuls juges.

Ensuite, pour la première fois depuis que vos représentants siègent dans un CTL il n'y a eu aucun vote sur une question là encore... vive le dialogue social.

Enfin que dire de l'ordre du jour... 6 points et il faut attendre les questions diverses pour entendre parler du pôle Gestion Publique. Alors qu'un point spécifique est même consacré à la Taxe sur la valeur vénale des immeubles dites taxe 3 % et son évolution législative...autant dire que la Direction se moque royalement de ses agents de la GP. Pour preuve le Directeur a choisi comme date pour la 2ème partie du CTL le seul jour où le responsable par intérim de la GP était absent.

L'organisation de la campagne IR reste bien évidemment un évènement majeur de la vie professionnelle des agents des finances publiques mais à quand un point de CTL consacré à l'organisation des comptes de gestion ou de la confection des budgets des collectivités ?

La direction ne s'en cache même plus elle n'a plus cure du dialogue social, ni de ses agents et surtout ceux de la GP.

Il est à remarquer que la plupart des réponses posées par les OS n'ont reçu aucune réponse de la part du Directeur qui est resté le plus souvent évasif.

### **Organisation de la campagne IR**

Les principales nouveautés fiscales 2021 sont : la mise en œuvre d'un parcours fiscal-social unifié pour les indépendants (fusion des déclarations sociales et fiscales) ; l'expérimentation du crédit d'impôt service à la personne dit contemporain ; l'affichage des heures supplémentaires exonérées sur la déclaration 2042 ; les modifications sur le CITE avant son remplacement complet par le chèque énergie.

Les principales nouveautés déclaratives sont : l'élargissement du périmètre de la déclaration automatique ; la fin de l'envoi de la déclaration papier suite à une déclaration en ligne deux années de suite. Pour ce dernier point **FO-DGFIP** regrette l'automatisation de la dématérialisation de la déclaration sans autorisation préalable des contribuables .

Un numéro d'appel national unique est mis en avant sur les déclarations pré-remplies en lieu et place des numéros du service local. Ce dispositif fait appel aux agents des directions territoriales dont le Cher qui contribue à hauteur de 4 agents (du 8 avril au 16 mai) et 8 agents (du 17 au 8 juin), ceux-ci sont pris dans les services du PCR, SIP de Bourges, Sancerre et Vierzon. A Bercy ils appellent ça un allègement de tâches...

Deux grosses nouveautés techniques : la navigation assistée (cobrowse) qui permet d'aider visuellement et à distance un usager qui rencontre des difficultés pour effectuer une démarche en ligne en accédant à une vision partagée de l'écran de l'utilisateur. La Direction Générale semble enfin comprendre que même si la majorité des contribuables ont une connexion internet tous ne sont pas forcément « doués » devant leur écran.

Et voici venir l'assistant virtuel dit AMI (assistant de la messagerie des impôts) qui a pour vocation de répondre à des questions simples. **FO-DGFIP** remarque que la Direction Générale ne manque décidément pas d'imagination pour diminuer le nombre d'agents et éloigner les usagers des centres des finances publiques.

Quant à l'accueil physique dans les centres des finances publiques : **FO-DGFIP** constate que tout est fait pour ne pas faire venir les usagers. Ainsi les horaires actuels d'ouverture au public ne sont pas élargis pendant la campagne sous prétexte que l'an dernier les usagers se sont tournés vers des canaux de communications autres (comme quoi la crise sanitaire n'a pas que du mauvais pour BERCY).

Des personnels de sécurité sont même financés pour les sites de Bourges et Vierzon alors que l'on veut nous faire croire que plus personne ne vient dans les centres. Mais ça fait bien longtemps que les « cadors » de Bercy n'ont pas vu un vrai contribuable...ils restent hors-sol avec leur vision « tout numérique ».

### **Point d'étape sur le transfert de la mission amendes sur le SIP de Bourges**

La direction reconnaît que l'arrivée de la mission amendes au SIP de Bourges s'est faite dans un contexte difficile avec le départ en retraite du sachant et un tuilage et une formation insuffisante des agents. Pour le chef de service du SIP de Bourges il y a une symbiose des équipes puisque le service des amendes en tant que tel n'existe plus. Les tâches sont selon lui réparties sur l'ensemble de l'équipe.

Nous avons même eu droit au « tout le monde est formidable » digne du message de gratitude annuel de notre cher DG.

Pour **FO-DGFIP** rien ne va plus depuis le départ des HLM de la trésorerie HLM – Amendes. Pour rappel la Direction a refusé le retour dans la sphère publique de la gestion comptable des HLM qui aurait permis le maintien du poste et de ses agents.

Avec l'arrivée des amendes le SIP accentue ses difficultés dont un gros problème de téléphone, de gestion du courrier etc.

Tout ça reflète du manque d'anticipation d'un tuilage que nous réclamions depuis des années.

Pour la Direction des nouvelles marges de manœuvre existent avec la baisse du recouvrement en matière de TH et la mise en place du PAS, elle estime que la charge du recouvrement impôt a baissé et libère donc plus de temps pour le recouvrement des amendes des particuliers. Bienvenue dans le monde merveilleux du DDFIP où tout va bien, où la charge de travail baisse tout en diminuant les effectifs. Les agents du SIP apprécieront.

Pour **FO-DGFIP** la Direction Générale commence une réflexion sur l'évolution avec le reste du recouvrement. On se dirige tout droit vers la création d'un service du recouvrement départemental. Pour info en 2020, c'est l'intégration des créances des particuliers dans RSP qui est prévue. Quant à l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé au PRS : lancement d'une expérimentation en deux étapes, dans 5 directions : DRFiP du Loiret et de Guadeloupe, DDFiP de la Creuse, de la Savoie et de la Somme :

- Première étape dédiée au transfert du recouvrement forcé de la fiscalité des professionnels des SIE vers les PRS à compter de septembre 2021
- Deuxième étape dédiée au transfert du recouvrement forcé de la fiscalité des particuliers des SIP vers le PRS, à compter de septembre 2022.

### **Concentration de l'ensemble du recouvrement forcé des créances patrimoniales au sein des SIE désignés par arrêté et des PRS.**

Il n'y a pas de module de recouvrement forcé au SPFE mais seulement des actes de recouvrement manuel pour le moment.

La Direction fait donc le choix local du transfert du recouvrement forcé vers les SIE. Il n'y a pas de stock en cours pour la Direction avant ce transfert.

**FO-DGFIP** s'interroge sur le fait d'avoir transféré l'enregistrent vers le SPF sans avoir pensé au recouvrement !

L'expérimentation va durer sûrement jusqu'en 2022, là encore en attendant peut-être un futur service de recouvrement départemental.

## Entraide SPF Bourges et SPF Tours.

C'est suite à une sollicitation de l'inter région qu'un appui au SPF de Tours a été obtenu, car ce dernier s'est retrouvé dans une situation compliquée.

Appui ponctuel de deux mois sur mars avril avec des agents du SPF sur Bourges et Saint-Amand. Là encore la situation s'est dégradée à Tours en raison d'effectifs en baisse et l'arrivée de collègues qui ont dû s'absenter pour formation.

## Questions diverses.

### Travaux à Baugy

Le bâtiment appartient à la commune, il y a deux parties : les bureaux et l'ancien appartement du trésorier. Les travaux sont à la charge de la mairie et pour le moment on ne tient pas compte de l'avis des agents et de l'avis des OS. Le futur SGC doit entrer en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2022 nous sommes en avril 2021 et rien n'est fait. Là encore nous sommes dans le flou le plus total de la part de la Direction locale. Les futurs agents du SGC, qui sont actuellement aux Aix-d'Angillon et à Sancerre, ne sont pas associés pour le moment. La direction espère une livraison des travaux en avril 2022. Comment feront les agents pour travailler dans ces conditions surtout au moment d'une fusion de services.

**FO-DGFIP** exige que l'on repousse la mise en place du SGC et même mieux que la Direction stoppe le NRP. Vous n'êtes pas prêt Monsieur le Directeur.

De plus ces travaux payés, par les contribuables de Baugy, rappellent les travaux de la future ex-trésorerie des Aix-d'Angillon, qui ont coûté un « pognon de dingue » et pour combien de temps ?

**FO-DGFIP** demande à ce qu'une méthode soit élaborée au plus vite, car ce n'est pas quand les travaux vont commencer qu'il faudra se préoccuper des conditions de travail des agents.

### A Saint-Amand

Là aussi c'est le flou le plus total...notamment sur la place de la tisanerie et un SGC sur deux étages.

**FO-DGFIP** rappelle que les agents du SIE ne veulent pas voir leur service coupé en deux bureaux, le Directeur nous promet que ça ne sera pas le cas.

**FO-DGFIP** regrette qu'une nouvelle structure, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit mis en place alors qu'aucun calendrier de travaux n'est encore prévu,

### **Transfert des EHPAD et de l'hôpital de Sancerre à la trésorerie de Bourges Hôpitaux.**

La Direction qui est sur son train de sénateur consulte encore sur le sujet. Interrogé sur la question le DDFIP a refusé de donner son avis (en a-t-il seulement un ?).

**FO-DGFIP** trouve désolant que rien ne soit encore prévu pour, peut-être, une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous sommes dans l'amateurisme le plus total. Les ordonnateurs sont exclus pour le moment de ce projet et devront se mettre devant le fait accompli comme les agents de la trésorerie Bourges Hôpitaux.

Allons-nous vers une privatisation de la gestion des Ehpads comme elle a déjà eu lieu pour les HLM ?

Une réunion aura lieu sur le sujet le 26 avril pour une décision prise quand ? Là encore pas de réponse.

Interrogé sur le sujet la Direction ne dément pas une relocalisation de la trésorerie Hôpitaux à la cité administrative Condé. **FO-DGFIP** est consterné par cette idée en effet ce bâtiment n'est en rien fonctionnel, même l'armée n'en a pas voulu. D'ailleurs où mettre les agents surtout s'ils doivent en plus récupérer la gestion d'une dizaine EHPAD supplémentaire ainsi que l'hôpital de Sancerre.

### **Divers**

- **FO-DGFIP** est intervenu sur la mise en place du ZERO Cash et le plan de suppression des espèces avec le marché de LBP (la Banque postale).

Beaucoup de problèmes rencontrés lors du paiement chez le buraliste avec le Datamatrix, des régisseurs inquiets et dans le flou avec le marché de dépôt/retrait à LBP.

Là-dessus une renumérotation des budgets imposée par le Directeur Général dans un calendrier qui confirme qu'il a perdu le contact avec les réalités du terrain.

Bien que le DDFIP reconnaisse que les conditions de cette renumérotation sont désolantes **FO-DGFIP** dénonce ce type d'action mené à la va-vite et qui montre le peu d'intérêt que porte la Direction aux agents.

- La Direction envisage la création d'un service départemental de l'impôt foncier SDIF avec la concentration de la mission foncière dans un même service : professionnel (CDIF) et particulier (SIP).
- Les antennes SIP n'auront plus la partie comptabilité qui restera l'apanage du siège du SIP à Bourges.

- Transfert de Lahitole sur Sainte-Catherine le sujet reste toujours d'actualité mais pour le moment rien n'avance.

**FO-DGFIP** exige le maintien de toutes les missions exercées et d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens. En pleine période épidémique et avec cette vaste crise économique, comment comprendre l'obstination à maintenir les réformes ? Le refus de les suspendre est inacceptable, voire irresponsable!

Vos représentants **FO-DGFIP** :  
**BARDON Nicolas, titulaire ; JANSONNIE Franck, suppléant**  
<https://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>



**BULLETIN  
 D'ADHESION**

**FO DGFIP**  
 la force syndicale

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
 déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
 (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu